

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 20 OCTOBRE 2022 A 19 H 00

Présents : M. Jean-Charles DALLOZ Maire, Mme Marie-Christine LACROIX 1^{ère} Adjointe, M. Thierry DEGEORGE 2^{ème} Adjoint, M. Maurice BONDIER, Mme Catherine CAMPANINI, M. Eric DANJEAN, M. Bruno MONTEIL, Mme Claire SAURAT, Mme Fernanda TEIXEIRA ;

**Absents excusés : M. Karim BENHALIMA pouvoir à Mme Claire SAURAT
M. Thierry MICHAUD pouvoir à M. Jean-Charles DALLOZ ;
Secrétaire de séance : M. Maurice BONDIER**

I – Approbation du précédent compte-rendu à l’unanimité ;

II – Changement de nomenclature comptable M57 au 01 01 2023 ;

Le Maire rappelle la décision lors du précédent conseil municipal d’appliquer la mise en place de la nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 au niveau abrégé ;

Le Trésorier préconise la nomenclature M57 au niveau développé pour le budget principal à compter du 01 01 2023.

Le même changement doit être mise en place pour le budget « caisse de l’école » au 01 01 2023. Le Conseil Municipal, à l’unanimité décide la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée à compter du 1^{er} janvier 2023 pour le budget principal et pour le budget « caisse de l’école », et autorise le Maire à signer les documents correspondants.

III- Appartement du chalet :

Le Maire informe que le T3 du chalet va être vacant à compter du 1^{er} novembre 2022, après état des lieux. Il ajoute que l’appartement T3 au-dessus de la mairie est de nouveau loué à compter du 1^{er} octobre 2022.

IV – Courriers reçus :

▪ Le Maire donne lecture du courrier de réponse négative de Monseigneur GARIN relatif à notre demande de subvention pour l’acquisition et installation d’une sono pour l’église ainsi que pour un cadran-horloge. Ce courrier précise qu’il n’est pas du rôle du diocèse de financer les communes pour des travaux dans les églises dont elles sont propriétaires. En revanche, une participation financière peut être envisagée par la paroisse qui dessert notre commune, une copie ayant été transmise par le diocèse.

Concernant le cadran horloge, Monseigneur GARIN indique que le financement d’un tel équipement est à la charge de la commune puisqu’il serait à l’extérieur de l’église.

▪ Le Maire donne lecture d’une demande d’aide de M. Patrick LACROIX concernant l’achat de la parcelle « Pré Gavant » de 1 700€, dont il est propriétaire en indivision. En effet, son notaire lui indique qu’au préalable à la signature de cette transaction, il convient de signer une attestation immobilière pour constater le transfert de propriété d’une partie de ce terrain liée à la succession de son frère décédé pour un montant d’environ 800€.

Le Conseil Municipal décide à l’unanimité de prendre en charge les 800€ mais en diminuant le prix d’achat de cette parcelle à 1 000€.

▪ Le Mairie donne lecture d’une demande de subvention de l’école de Martigna de 240€ montant par commune, pour l’année scolaire 2022/2023. Cette subvention a pour projet

la réalisation d'un spectacle équestre dans le cadre du programme graines d'artiste. Le projet proposé est de monter un spectacle équestre avec les cavaliers du centre équestre de Charchilla et les élèves à pied, en mettant à l'honneur et en lumière notre région.

Cette subvention ne sera que pour financer le transport de l'école au centre équestre.

Le Conseil Municipal accepte cette demande de subvention à l'unanimité et autorise le Maire à procéder aux démarches correspondantes.

Concernant la demande de subvention de l'école de Villards d'Héria, d'un montant de 634€ par commune, pour les déplacements : site archéologique de Clairvaux-les-Lacs, musée Nicéphore Niepce à Chalon-sur-Saône, sorties de ski, sorties cycle vélo, le Conseil Municipal décide d'approuver cette demande de subvention à 7 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 voix pour 500€ ; Le conseil Municipal autorise le Maire à signer les documents nécessaires à cette décision.

▪ Le Maire donne lecture de 2 courriers de M. et Mme CASSANI Jean-Pierre, le premier daté du 18 septembre dernier, en réponse à la lettre adressée aux habitants du chemin des Buis et relatant la mise en place d'un sens de circulation. Le deuxième courrier daté du 10 octobre dernier fait part d'une demande d'annulation de la mise en place de ce sens de circulation du chemin des Buis, assorti d'une pétition signée de 5 personnes concernées par cette décision. Le Maire rappelle que cette mise en place d'un sens de circulation, au chemin des Buis, est uniquement dans le but de sécuriser cette partie du village, souhaite que cette expérimentation perdure, sans toutefois rester fermé à cette décision, mais laisser faire le temps de l'éprouver.

V – Repas communal :

Le Maire rappelle que le repas communal réunissant les aînés, le Conseil Municipal et le personnel communal, aura lieu comme l'année dernière le 11 novembre 2022 à 12h à la salle polyvalente.

Aussi l'ensemble de la population est invité à venir participer à la cérémonie du 11 novembre à 11 heures, devant le Monument aux Morts.

VI – Devis pour travaux de voiries :

Le Maire présente le devis de canalisation des eaux pluviales au chemin de Sanfaye d'un montant de 1 770 € HT de la société EIRL GUILLEMIN Pascal. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce devis et autorise le Maire à le signer.

Le Maire présente également le devis de la même société pour la canalisation des eaux pluviales au 14 rue de Franche-Comté pour un montant de 1 288€ HT. Le Conseil Municipal décide d'attendre pour statuer, afin de savoir si cette société sera également retenue pour faire d'autres travaux à titre privé devant cette habitation et les réaliser en même temps. Une vidéo sera réalisée à l'occasion de grosse pluie pour constater ou non la pertinence de ces travaux.

VII – Devis ONF :

Le Maire présente deux devis de l'ONF, l'un d'un montant de 2 095€ HT pour la fourniture et mise en place de 500 plants de robinier (faux-acacias) et l'autre de 210€ HT pour le martelage des lots d'affouage. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces 2 devis et autorise le Maire à les signer.

VIII – Rôle d'affouage :

Le Maire informe que 3 affouagistes se sont fait inscrire, le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder aux démarches relatives aux contrats d'affouage.

IX – Site internet :

Le site internet devrait être très bientôt opérationnel et sera mis en service prochainement.

X – Formations des élus :

Le Maire présente une offre de formation pour les élus, au sujet éventuellement des zones humides/Lac et ou les dossiers de demandes de subvention, tout autre sujet peut faire l'objet d'une formation pour les élus.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas demander de formation pour le moment.

XI – Correspondant Incendie et Secours :

Le Conseil Municipal désigne M. Karim BENHALIMA correspondant incendie et secours.

XII – Questions diverses :

1) Le Maire informe que Terre d'Emeraude ne prendra pas de part sur la taxe d'aménagement ;

2) M. Bruno MONTEIL est chargé de négociation concernant les projets d'achats de terrains.

1) Le Maire et le Conseil Municipal invitent l'ensemble de la population à la commémoration du 11 novembre à 11h, un vin d'honneur sera servi à l'issue de cette cérémonie à la salle du conseil municipal.

Le repas communal réunissant les personnes de 65 ans et plus, les conseillers municipaux et le personnel communal aura lieu en suite, à la salle polyvalente.

3) Le conseil Municipal prévoit l'installation d'un panneau « réservé » pour les emplacements de parking des locataires du 2 rue de Franche Comté.

4) Une étude est en cours pour changer de fournisseur de gaz propane pour le chauffage de la mairie et des 4 appartements du dessus.

Séance levée à 21 h 15

Le secrétaire de séance,

Maurice BONDIER



Le Maire,

Jean-Charles DALLOZ

